

## INFORMATION PRESSE

Le Mans, vendredi 22 septembre

### **Le Président du Conseil départemental interpelle le Premier Ministre au sujet du diffuseur de la Chapelle St Rémy- Beillé-Connerré**

Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental de la Sarthe interpelle Edouard Philippe, Premier ministre et Elisabeth Borne Ministre auprès du Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports, concernant les récentes annonces de l'Arafer (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) qui remettraient en cause le programme de grands travaux autoroutiers décidés à la fin du mandat de François Hollande. Le Président de la collectivité départementale s'inquiète du calendrier de réalisation du diffuseur de la Chapelle St Rémy-Beillé-Connerré qui pourrait être remis en cause. Il relaie ainsi les inquiétudes de nombreux élus du secteur et entend s'assurer par ces courriers de l'engagement essentiel de l'Etat aux côtés des autres collectivités dans le co-financement de ce projet.

*Extrait des courriers adressés (en pièces jointes).*

En décembre 2016, le Département de la Sarthe a signé un protocole actant l'engagement des collectivités et de l'Etat sur la réalisation du diffuseur de la Chapelle St Rémy – Beillé – Connerré afin que l'opération puisse être inscrite au plan de relance autoroutier initié par le précédent gouvernement.

Cette opération, retenue au titre de ce plan, sous maîtrise d'ouvrage Cofiroute a bénéficié de la contribution de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 50% dans le cadre de son récent schéma routier régional.

J'ai récemment pris connaissance de la décision de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer) de remettre en question un certain nombre de chantiers prévus par les concessionnaires dans le cadre du plan de relance autoroutier précité.

En conséquence, je me permets d'appeler votre attention sur la réalisation programmée de notre équipement structurant d'aménagement du territoire départemental qui a pourtant fait l'objet d'un avis de l'Arafer en date du 14 juin 2017 rappelant que cet aménagement figure au contrat de concession.

Au moment où le Conseil départemental lance les études pour la liaison routière vers cette future sortie autoroutière, je souhaiterais que vous puissiez rassurer les sarthois sur l'engagement de l'Etat sur ce projet.